

NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/16178
22 novembre 1983

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 22 NOVEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Conformément à l'Article 35 de la Charte des Nations Unies et à l'article 2 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honne de vous prier de bien vouloir réunir d'urgence le Conseil de sécurité aux fins d'examiner la situation au Nord-Liban.

(Sigmé) Luc de la BARRE de NANTE

UN LIBRARY

NOV 2 11 3633

UN/SA COLLEGE